



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER  
CASE POSTALE 330  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

## GRUPE CONSULTATIF DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

### MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE TERRAIN EN TANZANIE AXEE SUR LA REFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**8-10 septembre 2008**

#### Participants

- **Groupe consultatif de l'UIP**

M. G Versnick (Belgique), M. Traoré (Burkina Faso), M. F.-M. Vallersnes, Président (Norvège), Mme A. Inyatulla (Pakistan) et Mme N.C. Madlala-Routledge (Afrique du Sud)

- **Parlement tanzanien**

Mme B. Matumbo Shellkindo, M. I. Mtulia, M. K.S. Khalifa

- **Secrétariat de l'UIP**

Mme A. Filip, M. J. Jennings

#### INTRODUCTION

##### I. La réforme de l'ONU

1. Dans le monde d'aujourd'hui, les attentes des Etats membres vis-à-vis de l'ONU sont de plus en plus nombreuses et complexes. Aussi les Nations Unies doivent-elles dispenser leurs prestations de façon plus efficace et moins fragmentée pour pouvoir répondre en temps utile à ces attentes. Les Nations Unies, et d'autres acteurs du développement, ont dû repenser la façon dont l'aide est dispensée aux pays. L'examen triennal complet effectué par l'Assemblée générale en 2004, qui invitait l'Organisation à se montrer plus efficace dans la sphère du développement, a jeté les bases du processus de réforme de l'ONU.

2. Depuis, la réforme de l'ONU a progressé et le concept "Une seule ONU" est né lorsque le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système, mis en place par le Secrétaire général de l'ONU, a rendu en novembre 2006 son rapport intitulé "Unis dans l'action". Comme cet intitulé le suggère, l'ambition affichée est de dispenser de meilleures prestations et des conseils d'expert plus solides grâce à une réorganisation de la logique interne d'un système jusqu'ici fragmenté, en harmonisant, au niveau des pays, l'action des divers organismes, fonds et programmes qui interviennent sous la bannière de l'ONU.

3. La réforme "Une seule ONU" a été testée dans huit pays pilotes en 2007-2008 : Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam. La mise en œuvre de la réforme au niveau des pays repose sur la notion des "Quatre Unités" : Un seul Programme des Nations Unies, un seul Bureau, un seul Cadre budgétaire des Nations Unies et un seul Dirigeant.

4. Le concept "Unis dans l'action" impose à l'ONU de dispenser ses prestations différemment. Le succès de cette réforme dépendra en grande partie du resserrement de la coopération entre les multiples instances, fonds et programmes de l'ONU, du renforcement des compétences professionnelles de l'ONU, de la simplification et de l'harmonisation des pratiques professionnelles, et de la capacité de l'Organisation à parler d'une seule voix à tous les niveaux. L'ONU entend unifier et harmoniser son action afin d'obtenir de meilleurs résultats au profit des priorités nationales de développement. Elle se propose de réaliser des économies grâce à la réduction des coûts opérationnels par le travail en commun et l'amélioration de la coordination interne. Il y aura également un recours plus important aux mécanismes nationaux de versements et de vérification de l'utilisation des fonds versés.

5. L'initiative ainsi engagée vise notamment à faire de l'ONU un partenaire plus efficace pour les gouvernements. Partenariat et appropriation des programmes par chaque pays bénéficiaire sont donc des thèmes centraux de la réforme. De même, un soutien politique et financier fort est requis de la part des partenaires de développement pour que la réforme aboutisse. Pour opérer des changements profonds au sein de l'ONU au niveau des pays, il faudra un appui politique durable des Etats membres et des décisions courageuses au Siège de l'Organisation.

## **II. La présence de l'ONU en Tanzanie**

6. La République-Unie de Tanzanie, dont la population est estimée à 35 millions d'habitants, est le plus grand des pays d'Afrique de l'Est. Son économie repose sur l'agriculture, le tourisme et l'extraction des minéraux. Bien que politiquement stable, la Tanzanie est l'un des pays les plus pauvres du monde, plus de douze millions de personnes y vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le VIH/sida y demeure l'une des principales causes de mortalité précoce et, en 2007, l'espérance de vie était de 51 ans. Les partenaires de développement de la Tanzanie apportent 40 pour cent de son budget total.

7. En Tanzanie, le système des Nations Unies est représenté par un réseau complexe d'organismes et bureaux : FAO, FENU, FIDA, FNUAP, HABITAT, HCR, OIT, OMS, ONUDI, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNIC, UNICEF, UNIFEM, UNOPS, Volontaires des Nations Unies. En outre, d'autres institutions des Nations Unies (AIEA, Haut-Commissariat aux droits de l'homme et PNUE) opèrent dans le pays mais elles sont basées ailleurs. En partenariat avec le gouvernement, l'ONU s'emploie à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs nationaux de développement, qui sont intégrés aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté, connues sous le nom de MKUKUTA et MKUZA.

8. Le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies a pour fonction de superviser la coordination des institutions, fonds et programmes onusiens et de conduire la mise en œuvre de la réforme du fonctionnement de l'ONU dans le pays. La plupart des institutions des Nations Unies ont implanté leur bureau en Tanzanie à Dar es-Salaam, capitale économique du pays, mais les opérations de l'ONU couvrent la plupart des 26 régions du pays et il y a une forte présence des Nations Unies à Zanzibar et Arusha, et dans les zones accueillant des réfugiés, dans le nord-ouest de la Tanzanie.

9. L'Assemblée nationale tanzanienne est sise dans la capitale administrative, Dodoma, à environ 500 kilomètres de Dar es-Salaam. Le Parlement a des bureaux à Dar es-Salaam, mais la distance physique qui sépare le Siège du Parlement de la plupart des grands ministères explique sans doute certaines des difficultés de communication signalées plus loin dans le présent rapport.

10. Comme cela est indiqué plus haut, 40 pour cent du budget total de la Tanzanie sont financés par des donateurs. Sur cette masse, deux pour cent seulement proviennent de l'ONU. Pour l'exercice budgétaire 2008-2009, l'appui des Nations Unies à la Tanzanie en matière de développement et d'aide humanitaire devrait s'élever à un peu plus de 110 millions de dollars E.-U., hors coûts opérationnels et contributions en nature. En d'autres termes, l'aide financière de l'ONU à la Tanzanie ne représente qu'une fraction de l'aide totale au développement allant à ce pays. Contrairement à la contribution au développement de la Tanzanie provenant de la Banque mondiale, l'aide de l'ONU n'est pas expressément prise en compte dans le budget national. La communauté internationale s'est fixé pour objectif d'intégrer au moins 50 pour cent de l'aide onusienne dans le budget national d'ici à 2010.

11. Le Cadre d'assistance au développement 2007-2010 de l'ONU (UNDAF II) est le plan d'activités des Nations Unies pour le soutien à la Tanzanie, basé sur les priorités nationales de développement. Ce cadre avait été arrêté avant la mise en place de la réforme "Une seule ONU" et il a été négocié avec les institutions des Nations Unies au Siège. Bien que l'objectif ultime soit d'exécuter l'intégralité du budget UNDAF dans le cadre du système "Une seule ONU", 60 pour cent du budget UNDAF sont aujourd'hui gérés par différents organismes et les 40 pour cent restants sont budgétés dans le cadre "Une seule ONU", répartis en sept programmes, comme suit :

- \* création de richesse et d'emplois et émancipation économique;
- \* réduction de la mortalité maternelle et infantile;
- \* aide à la Commission nationale de lutte contre le VIH et le sida;
- \* renforcement des capacités de gestion du développement;
- \* appui au renforcement des capacités à Zanzibar;
- \* gestion de la transition pour passer de l'assistance humanitaire au développement durable dans le nord-ouest de la Tanzanie;
- \* renforcement des capacités nationales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention.

### **III. Contexte de la mission de l'UIP sur le terrain en Tanzanie**

12. La visite du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies en Tanzanie avait pour but de recueillir des informations de première main sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme "Une seule ONU" et, plus généralement, de mieux appréhender la complexité des opérations onusiennes sur le terrain. Autre objectif crucial de la mission : en savoir plus sur la manière dont ces opérations sont financées, sur l'utilisation qui est faite des fonds alloués et sur la manière dont ils s'articulent avec le budget national, ceci conformément tant à la vocation des parlements, qui sont chargés de contrôler l'affectation et l'utilisation des deniers publics, qu'au mandat expressément donné au Groupe consultatif.

13. De manière générale, le Groupe a donc souhaité exercer un droit de regard sur l'utilisation de l'argent public affecté au développement. Il a estimé que, pour le faire utilement, il devait mieux comprendre le fonctionnement de l'aide au développement au

niveau national. On notera en outre que le Groupe comprenait des parlementaires de pays donateurs et de pays bénéficiaires et que son approche de la question se voulait équilibrée et objective. Il est conscient que des débats se tiennent dans le monde entier sur la manière de rendre l'aide plus efficace, principalement à travers un cycle de conférences de haut niveau dont le Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide est la plus récente. A plus long terme, l'objectif de la mission était de jeter les bases d'une plus grande implication du Parlement dans la planification et l'utilisation rationalisées du financement du développement.

14. Autre but non moins important : associer plus étroitement le Parlement national aux activités de l'ONU dans le pays, ce qui explique que le Groupe consultatif ait été accompagné tout au long de son travail par des membres de l'Assemblée nationale tanzanienne.

15. Dernier objectif, et non des moindres, faire mieux comprendre aux responsables des Nations Unies en Tanzanie les objectifs et les attentes du Parlement national, par rapport à son implication dans le développement du pays.

16. Globalement, ces objectifs ont été atteints. Le succès de la mission doit beaucoup à l'engagement de ceux qui y sont part, en particulier le Président de l'Assemblée nationale tanzanienne, M. John Samuel Sitta, et le Coordonnateur résident des Nations Unies en Tanzanie, M. Oscar Fernandez-Taranco.

#### **COMPTE RENDU DES SEANCES TENUES PAR LE GROUPE CONSULTATIF DE L'UIP**

##### **◆ Rencontre avec le Président du Parlement, M. John Samuel Sitta**

17. Le Groupe a tenu sa première réunion avec le Président de l'Assemblée nationale tanzanienne. M. Sitta était accompagné d'un groupe de parlementaires appartenant aux partis de gouvernement et d'opposition. Les discussions ont porté sur le degré d'implication du Parlement dans la conception et l'exécution de la stratégie nationale de développement. Répondant à une première question du Président du Groupe consultatif, le Président du Parlement a déclaré que le Parlement n'était pas spécialement impliqué dans "Unis dans l'action". Même si les programmes des Nations Unies avaient été évoqués à la récente session budgétaire, ils y avaient été présentés comme étant définitifs et les législateurs n'avaient joué aucun rôle dans leur négociation. Au stade premier d'un projet, les parlementaires, qui sont également des élus locaux, pourraient émettre des suggestions, mais une fois que les projets sont entre les mains du gouvernement, ils prennent un caractère confidentiel, ce que l'Exécutif justifie en invoquant la séparation des pouvoirs. Le Parlement n'est plus alors que simple spectateur du processus.

18. A la faveur d'une discussion plus générale entre parlementaires tanzaniens et membres du Groupe consultatif, les parlementaires ont indiqué qu'il n'était pas rare que des fonds promis par les partenaires de développement ne soient pas versés, ce qui engendrait des problèmes de planification et un discrédit politique dans la circonscription de tel ou tel parlementaire, qui n'était pas informé de la raison de ce manque à recevoir. Ils ont ajouté que le Parlement ne pouvait pas être tenu d'approuver l'utilisation de fonds s'il n'avait pas été impliqué dans le débat sur leur attribution; sa participation aux sept programmes conjoints de l'ONU dans le pays (voir paragraphe 10) avait été minime. Divers bailleurs de fonds versaient une aide au budget national par le biais d'un fonds collectif, mais il n'était pas possible de discuter des allocations de crédits dans le détail.

19. Il a été constaté par ailleurs que le Parlement était une institution relativement jeune qui cherchait à s'affirmer au sein de la structure de pouvoir dans le pays. D'énormes progrès avaient été faits ces derniers mois, notamment en ce qui concerne la fonction de contrôle. Une aide précieuse était venue de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et la Fondation Bunge pour la démocratie, relevant du Parlement, avait également contribué à la réforme parlementaire. De manière générale, l'avenir s'annonçait plus brillant que le passé. Il a été proposé que se tienne un atelier sur le renforcement des liens entre Parlement et Nations Unies, atelier dont la Fondation Bunge pourrait faciliter la tenue.

20. La discussion a porté également sur d'autres questions relatives aux Nations Unies en Tanzanie, allant de la question des écarts de rémunération entre agents locaux et internationaux de l'ONU à celle du manque de concertation avec les parlementaires des circonscriptions accueillant des réfugiés dans le nord-ouest de la Tanzanie sur les décisions de réinstallation des réfugiés, et à la question de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'attribution d'un siège permanent au continent africain.

21. Après ces entretiens, qui ont généralement mis en lumière le caractère limité de la participation parlementaire dans l'aide au développement, le Groupe de l'UIP a rencontré le plus haut représentant des Nations Unies en Tanzanie, le Coordonnateur résident.

#### ◆ Réunion avec le Coordonnateur résident des Nations Unies

22. M. Fernandez-Taranco a informé les parlementaires en détail sur la mise en œuvre en Tanzanie du projet "Unis dans l'action". Il a souligné qu'il fallait d'abord comprendre comment les Nations Unies travaillent dans un pays donné. La première instance nationale de contrepartie est toujours le gouvernement. On avait raison de dire que le Parlement ne figurait pas en bonne place dans l'initiative "Une seule ONU" mais la préoccupation première de l'ONU avait été de mettre de l'ordre chez elle. Il avait fallu définir, à partir de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, les domaines où l'Organisation mondiale pouvait réellement apporter un plus. L'ONU était fragmentée et dispersée, et l'imprévisibilité du soutien des donateurs en rendait le travail difficile. Nombreuses étaient les institutions des Nations Unies qui, sans aucune visibilité sur leur financement principal, consacraient beaucoup de temps à la recherche de financements tout en essayant de se conformer à divers critères pour se voir confier les projets fétiches des bailleurs de fonds.

23. En Tanzanie, pays qui n'accueille pas moins de 17 institutions de l'ONU, il y a un chevauchement considérable de leurs mandats. Il a donc fallu se concentrer sur ce qui les liait les unes aux autres. Le Programme "Unis dans l'action" a été conçu pour s'appuyer sur le plan tanzanien de développement et, ainsi, faire mieux coïncider que dans le passé action des Nations Unies et objectifs nationaux. Un "Fonds unique des Nations Unies" a été créé pour renforcer la cohérence et accroître la prévisibilité. Ce fonds, qui n'acceptait aucune contribution liée, permettrait d'engendrer des changements opérationnels dans les institutions de l'ONU et de mettre en commun les ressources.

24. Passant à la question de la cohérence de l'action gouvernementale, M. Fernandez-Taranco a déclaré qu'à la fragmentation de l'ONU répondait la manière non moins fragmentée dont l'Administration tanzanienne fonctionne. On peut estimer que l'incohérence au sein du système des Nations Unies résulte de la multitude des décisions des donateurs, du chevauchement des mandats, de la pré-affectation des fonds et de l'insuffisance de la coopération interministérielle. Les Nations Unies doivent sortir du modèle fondé sur les

projets et devenir un partenaire privilégié dans la définition des grandes orientations, pour le développement durable et pour la bonne gouvernance. L'énorme valeur ajoutée de l'ONU tient à ce qu'elle n'a pas de visées bilatérales. Son ambition est de renforcer la capacité des pays à gérer l'aide des donateurs. Pour y parvenir, l'Organisation a dû apprendre à parler d'une seule voix, ce qui n'est pas une mince affaire dans un pays où le système des Nations Unies emploie au total 22 chargés de communication.

25. Il importait d'agir sans retard. C'est la raison pour laquelle la décision avait été prise d'aller de l'avant même si les discussions sur la réforme n'avaient pas encore abouti à New York. Le Bureau des Nations Unies en Tanzanie devait produire des résultats quantifiables d'ici à la fin de l'année, ce qui signifiait qu'il fallait consacrer beaucoup de temps et d'énergie à concevoir un véritable programme conjoint. Était-ce faisable ? L'ONU pourrait-elle passer des projets à une action normative, à la planification des orientations nationales et de la gouvernance ? Une grande partie des initiatives décrites par M. Fernandez-Taranco s'était heurtée à des réticences au Siège car elles remettaient en question beaucoup de choses, notamment la dotation en personnel. Néanmoins, la résistance au changement commençait à décroître. La récente visite de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et son discours devant le Parlement ont fait passer un message fort d'engagement des dirigeants des Nations Unies en faveur du changement.

26. Le Groupe consultatif de l'UIP a remercié le Coordonnateur résident de sa présentation très instructive et convaincante. Les enjeux étaient désormais clairs pour les membres du Groupe. Il était évident que les Sièges des différentes institutions de la famille des Nations Unies devaient faire évoluer leur façon de penser et, comme M. Fernandez-Taranco en avait fait l'ample démonstration, que ce serait bénéfique pour l'ensemble du système. Le Groupe a également souligné qu'à la participation structurée de la société civile à l'action de l'ONU par l'intermédiaire du Comité consultatif des organisations de la société civile devait correspondre une participation organisée du législateur. Le Coordonnateur résident a convenu qu'une interaction plus fructueuse avec le Parlement était nécessaire et importante.

27. Le Groupe consultatif de l'UIP est arrivé à la conclusion que la tâche à laquelle s'attelait le Bureau du Coordonnateur résident était considérable. On avait accompli des progrès en changeant la manière dont les choses se faisaient depuis des décennies, mais il restait encore beaucoup à faire. Le Groupe de l'UIP a ensuite rencontré deux ministres clés du gouvernement, le ministre des Finances et le ministre des Affaires étrangères.

◆ **Réunion avec le ministre des Finances, M. Mustafa H. Makulo (parlementaire)**

28. Après une déclaration officielle, le ministre a évoqué le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra, d'où il venait de rentrer. Sa délégation comptait deux parlementaires, présidents de commissions (Comptes publics et Finances), dont l'un appartenait à l'opposition.

29. Le Forum d'Accra (2-4 septembre, 2008) était la troisième réunion d'un cycle de conférences internationales de haut niveau organisé pour traiter de la question de l'efficacité de l'aide. Ce forum s'est réuni en vue d'accélérer et d'approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide. On y a identifié trois défis majeurs s'opposant à une plus grande efficacité de l'aide. Sur l'appropriation par les pays, on peut lire dans le Plan d'action d'Accra que les gouvernements des pays en développement doivent assumer plus vigoureusement leurs propres politiques de développement, et associer leur parlement et les citoyens à l'élaboration de ces politiques. Deuxièmement, le Plan d'action fait

état de la nécessité de partenariats plus efficaces, notamment avec les pays à revenu intermédiaire, les fonds mondiaux, le secteur privé et la société civile. Troisièmement, on y déclare que l'obtention de résultats en matière de développement, et la prise en compte publique de ces résultats, doivent être au cœur de tout ce que font les pouvoirs publics car, plus que jamais, les citoyens et les contribuables de tous les pays attendent des initiatives de développement qu'elles produisent des résultats concrets. Les gouvernements, ont-ils déclaré, sont responsables les uns envers les autres et envers leurs parlements respectifs. Le Groupe consultatif de l'UIP a noté avec intérêt les nombreuses références à la fonction de contrôle des parlements qui figurent dans le Plan d'action d'Accra.

30. Au cours du débat, le ministre a abordé plus en détail les modalités propres à la coordination de l'action du gouvernement, des Nations unies et des bailleurs de fonds. Il a expliqué que les 14 pays donateurs s'entretiennent avec lui, collectivement, sur une base mensuelle, dans une "troïka" dont la Banque mondiale est membre permanent chargée d'assurer la coordination. La coordination entre les donateurs est généralement fructueuse, même si le gouvernement est aux prises à des problèmes découlant de l'imprévisibilité du financement. Le Groupe de l'UIP a souligné que cette imprévisibilité est non moins problématique pour les parlementaires, et il a suggéré que des réunions semestrielles, voire trimestrielles, se tenaient entre le ministère des Finances et l'Assemblée nationale.

31. Le ministre a déclaré qu'il n'avait pas d'objection à cette proposition. Une question demeure néanmoins : celle du degré de détail de l'implication du Parlement. Il était probable que les deux journées de débat parlementaire consacrées à l'examen semestriel du budget ne suffisaient pas. Le Parlement voudrait peut-être prolonger sa session (trois mois actuellement) à cet effet.

32. En outre, le ministre a accepté une proposition visant à inclure un parlementaire, de préférence de l'opposition, dans le Comité directeur mixte (JSC). Le JSC - structure de gouvernance commune du projet pilote - est co-présidé par le Secrétaire permanent du Ministère des Finances et le Coordonnateur résident des Nations Unies. Y sont représentés les institutions des Nations Unies, les grands ministères, ainsi que les partenaires des pays en développement. Le Groupe de l'UIP se félicite de la décision d'instituer une représentation parlementaire dans cette instance.

33. Le ministre a accepté en outre d'établir des lignes directrices budgétaires plus détaillées pour le débat parlementaire qui a lieu fin janvier, tout en soulignant que le Président de la Commission des finances au Parlement reçoit déjà les informations voulues, qui ne sont peut-être diffusées aussi largement qu'elles le devraient. Il tiendra le Président du Parlement informé de certaines des faiblesses identifiées.

34. Il a ajouté qu'il incombait aux collectivités locales plutôt qu'aux administrations centrales de contrôler l'utilisation qui est faite des fonds au niveau des districts. Les discussions sur l'attribution et l'utilisation de ces fonds se tiennent souvent en l'absence des députés des circonscriptions concernées et c'est une erreur qui doit être corrigée. Il y a certes des abus mais 70 pour cent des fonds sont bien dépensés.

◆ **Réunion avec le ministre des Affaires étrangères, M. Bernard K. Membe (parlementaire)**

35. Après avoir écouté les remarques liminaires du Président du Groupe consultatif de l'UIP, le ministre des Affaires étrangères a dit qu'il souscrivait aux objectifs du Groupe. Comme tous les ministres du Gouvernement tanzanien, il est aussi parlementaire et il est membre de la Commission des relations extérieures depuis cinq ans. Sur la question de la participation

parlementaire aux travaux des Nations Unies, il a déclaré que deux parlementaires, représentant le gouvernement et l'opposition, assistaient régulièrement à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de la délégation tanzanienne. Le Président de la Chambre de Zanzibar sera membre de la délégation à la 63<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale.

36. Au cours de la discussion, le ministre a soulevé un certain nombre de questions. La première concernait le Fonds de développement dans les circonscriptions (CDF), fonds public destiné à aider les parlementaires à promouvoir le développement dans leurs circonscriptions. Le CDF n'a pas prospéré en raison d'objections des donateurs, et le ministre a invité la délégation à déterminer pourquoi les initiatives de ce Fonds n'avaient pas été suivies d'effets.

37. En ce qui concerne l'initiative "Une seule ONU" et son objectif "Un guichet unique", il a dit que le gouvernement s'était engagé à ce que des bâtiments soient trouvés afin de regrouper l'ensemble de la famille des Nations Unies en Tanzanie sous un même toit. Le Parlement serait associé à la sélection d'un site approprié.

38. Sur un autre point, le ministre a souligné que le Conseil de sécurité des Nations Unies consacrait 66 pour cent de son temps à débattre de questions relatives au continent africain, alors que l'Afrique n'avait pas de siège permanent dans cet organe. Cela était passablement absurde, et cette situation devait être traitée d'urgence par une réforme du Conseil de sécurité.

39. Un membre de la délégation de l'UIP a exprimé sa conviction que l'initiative "Une seule ONU" devait bénéficier d'un appui politique plus résolu au Siège de l'ONU. La question du Bureau unique des Nations Unies, l'un des quatre "principes" sous-tendant "Une seule ONU", était bien assimilée, mais ce membre de la délégation UIP s'est demandé s'il y avait quelque chose de plus tangible à signaler en ce qui concerne l'implication du Parlement dans les autres "principes". Le ministre lui a répondu qu'il soutenait l'idée d'inclure un parlementaire dans le Comité directeur mixte du programme onusien en Tanzanie, et il a suggéré ensuite qu'il serait bon que les huit pays pilotes de "Une seule ONU" soient invités à sensibiliser l'Assemblée générale des Nations Unies à l'état d'avancement de l'expérience.

40. Répondant à une question sur les mécanismes qui, au Ministère des relations extérieures, permettraient de suivre les événements au Parlement, et vice-versa, le ministre a dit que ces mécanismes n'existaient pas. Il a ajouté que toutefois deux parlementaires avaient été élus en tant que gouverneurs de l'Observatoire des relations extérieures, centre de réflexion sur les politiques gouvernementales. Il avait l'intention d'associer plus étroitement la Commission des relations extérieures de l'Assemblée nationale aux dossiers de politique étrangère. Une fois achevée la construction du nouveau bâtiment du Ministère des Affaires étrangères tanzanien, on y trouverait un bureau pour le Président de la Commission parlementaire des relations extérieures. Des parlementaires avaient été invités à se joindre à des délégations nationales aux réunions internationales, ainsi qu'à des visites d'inspection d'ambassades de Tanzanie. En outre, des parlementaires figuraient dans les délégations à des réunions de l'Union africaine (UA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Et des contacts plus fréquents de l'UIP avec les assemblées parlementaires régionales telles que celle de la SADC étaient souhaitables. Enfin, le ministre a dit que son ministère ne ferait pas rapport exclusivement à la Commission des relations extérieures du Parlement, mais aussi à d'autres commissions parlementaires, sachant toutefois qu'il appartenait au Parlement de prendre l'initiative en organisant la présentation de rapports à ces commissions par le pouvoir exécutif.



◆ **Réunion avec les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies - UNRCO (président), PNUD, OIT, HCR, CINU, UNIFEM, FNUAP, OMS, PAM, ONUDI**

41. Au cours d'une discussion de portée très large, le Groupe consultatif de l'UIP a posé des questions sur l'utilisation des dispositifs nationaux, sur les regroupements fonctionnels, le chevauchement des activités, les coûts de transaction, les stratégies de communication, la question de la parité dans les sept programmes, et l'institutionnalisation de la participation parlementaire à la réforme de l'ONU.

42. Les réponses étaient les suivantes :

- HCR : la Tanzanie, bien que pacifique et stable, présentait un défi énorme en matière de développement. Pour les institutions, rendre compte à leurs divers organes directeurs et mettre en œuvre la réforme des structures de l'ONU avait été une tâche très prenante. Le fossé entre les différentes institutions travaillant sur place s'était réduit, mais on ne pouvait pas en dire autant de ce qui sépare chacune d'elles du Siège de l'ONU, ou de ce qui les sépare de leurs propres organes directeurs, pour qui rien n'avait vraiment changé.
- FNUAP : la Directrice exécutive a souscrit aux principes qui sous-tendent la réforme, y compris sur le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies. Il y a au Siège une unité de la réforme de l'ONU qui est ouverte à l'innovation. Le rythme de l'activité sur place avait été ralenti par des retards au Siège.
- PNUD : les organismes publics travaillaient avec le PNUD de façon plus productive. On utilisait davantage l'Approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT), qui revêt une importance vitale pour la réduction des coûts de transaction. Le personnel du Siège continuait à réagir lentement, mais les opérations sur le terrain fonctionnaient bien et personne ne voulait revenir à la situation d'il y a deux ans. Le PNUD a travaillé avec le Parlement en tant que partenaire dans son programme "Approfondir la démocratie", comportant des activités sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration des lois.
- OIT : le Siège avait bien réagi aux changements et avait modifié les pratiques et les directives en matière d'achats. A certains égards, le Siège avait fait preuve de plus de compréhension que le bureau régional, mais il y avait eu beaucoup de retombées positives de la réforme.
- UNIFEM : l'institution travaillait au niveau régional plutôt que national, et la représentante d'UNIFEM elle-même était en Tanzanie pour aider à renforcer les capacités nationales du ministère compétent face à la réforme de l'ONU et pour contribuer au respect des objectifs en matière d'égalité entre les sexes. En cas d'aide budgétaire généralisée, les ministères devaient être bien insérés dans le système pour obtenir les fonds dont ils ont besoin, et - pour sa part - le Ministère tanzanien du développement communautaire, des femmes et des enfants ne l'est pas. Une fois les ressources attribuées, il avait fallu travailler avec les structures centrales de financement, mais ces dernières n'avaient aucune obligation pour ce qui est des questions de genre. Parallèlement, l'établissement des rapports au titre de la CEDAW avait bien fonctionné et des lois avaient été mises en place sur des sujets tels que les droits de propriété, mais il y avait un grand fossé entre les politiques et leur mise en œuvre.

43. Le Coordonnateur résident a ajouté que l'une des plus grandes difficultés rencontrées dans l'utilisation des mécanismes nationaux résidait dans les différences séparant les règles des 17 organismes différents intervenant en Tanzanie. Toutefois, il apparaissait que le Fonds unique des Nations Unies était un puissant catalyseur de l'harmonisation des différentes pratiques des institutions. La généralisation progressive de l'Approche HACT était très

encourageante. Le Gouvernement prenait progressivement les rênes, gérant les comptes de l'aide au développement et organisant la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Ce processus s'était accompagné d'une évaluation des capacités nationales menée par les Nations Unies, en vue d'assurer la bonne utilisation des fonds et d'apporter l'assistance technique nécessaire. On travaillait par ailleurs à l'élaboration d'un code de conduite pour encourager le travail en équipe des chefs de secrétariat. Parallèlement à cela, après une étude sur les achats, on s'efforçait de mettre en valeur un peu plus les bonnes pratiques en la matière.

44. Sur les questions de genre, domaine controversé, il n'y avait pas de programme spécifique parce que le genre est une question transversale par excellence. Même si l'on avait beaucoup parlé de l'intégration des questions de genre, il y avait peu de résultats. Une étude récente faite par la CEDAW sur le pays, par exemple, a montré que, si la Tanzanie a une législation progressiste dans le domaine des droits de propriété, elle n'est pas suffisamment connue et appliquée au niveau local. Le conseiller aux questions de genre au sein de l'équipe des Nations Unies en Tanzanie allait s'employer à relever ce défi.

45. Sur la question de la distance physique entre Dar es-Salaam et Dodoma, capitale administrative et Siège du Parlement, M. Fernandez-Taranco a conclu en soulignant que l'ONU était toujours prête à se rendre à Dodoma pour s'adresser à toute commission parlementaire qui souhaiterait l'entendre.

#### ◆ Réunion avec des représentants des pays donateurs (Irlande, Norvège et Pays-Bas)

46. Sous la présidence de l'Ambassadrice d'Irlande, Anne Barrington, le groupe de donateurs a d'abord répondu à un grief formulé par l'un des parlementaires tanzaniens à propos des annonces de contributions qui ne sont pas honorées dans les délais fixés et de la perte de crédibilité qui en résulte pour certains parlementaires dans leurs circonscriptions.

47. L'Ambassadrice a précisé que 85 pour cent des contributions annoncées par les partenaires de développement avaient été honorées en Tanzanie à la fin du premier trimestre 2008. Le problème était peut-être imputable à l'Etat : dans certains ministères, il y avait entre 15 et 20 procédures à accomplir avant que l'argent ne soit injecté dans les rouages administratifs locaux. Afin de mettre les choses en mouvement, les parlementaires pourraient adresser des questions un peu plus précises au Gouvernement. Une étude avait été réalisée sur les problèmes de mise en œuvre qui a conforté l'analyse selon laquelle les retards se situaient au niveau du Gouvernement. L'Ambassadrice serait heureuse de transmettre cette étude aux parlementaires. Sur la question plus précise des retards dans les financements provenant de la Banque mondiale, les donateurs ont eu des entretiens avec la Banque, ils travaillaient d'arrache-pied pour mettre en œuvre les Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide<sup>1</sup>, et ils s'efforçaient de persuader la Banque de mieux s'aligner sur les bonnes pratiques. Il ne fallait pas oublier que la Banque mondiale doit des comptes à ses mandants, dont certains ne souhaitent pas que l'institution fasse usage des mécanismes nationaux. Il a été convenu que pour pouvoir renforcer les mécanismes nationaux, il fallait commencer par les utiliser.

---

<sup>1</sup> énoncés dans la Déclaration de Paris, adoptée le 2 mars 2005, convention internationale à laquelle plus d'une centaine de ministres, de chefs d'institutions internationales et d'autres hauts responsables ont souscrit, engageant ainsi leurs pays et leurs organismes à poursuivre les efforts visant à harmoniser, unifier et mieux gérer l'aide grâce à des initiatives et indicateurs mesurables.

48. La délégation de l'UIP a voulu savoir si les bailleurs de fonds estimaient que l'approche "Unis dans l'action" et tout ce que cela impliquait, était bien le meilleur moyen de faire travailler ensemble les Nations Unies, les donateurs et les bénéficiaires; comment la déclaration énoncée dans le Programme d'action d'Accra affirmant que le contrôle parlementaire de l'aide au développement devait être renforcé pouvait-elle s'appliquer concrètement; quelle était leur opinion sur la déclaration faite dans une enquête effectuée après l'adoption de la Déclaration de Paris indiquant que 45 pour cent seulement des fonds annoncés étaient vraiment versés dans les délais, et quelles étaient les chances de succès du mécanisme consistant à attribuer des fonds en fonction des résultats, conformément aux principes de Paris, ainsi que du format unifié de présentation des rapports.

49. Les donateurs ont répondu que ces 45 pour cent correspondaient à un chiffre mondial mais que, en Tanzanie, la situation était bien meilleure. Certaines conditionnalités subsistaient, mais il fallait bien comprendre que les donateurs ont leurs exigences législatives propres, et que des critères de référence ont été fixés dans certains domaines. Les exigences en matière de présentation de rapports pouvaient être très paralysantes, mais quand des fonds sont alloués à l'aide budgétaire et sectorielle, le fardeau est bien moins lourd. Le représentant des Pays-Bas a indiqué que son gouvernement avait un budget d'aide bilatérale pour la Tanzanie de quelque 120 millions de dollars, dont un quart pour l'aide budgétaire directe et le reste pour les différents ministères. Tous les versements sont assortis d'exigences en matière de rapports; si les donateurs pouvaient aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations d'information, cela aiderait non seulement l'Exécutif mais aussi le Parlement.

50. Le Coordonnateur résident a convenu que l'imprévisibilité avait été l'une des principales sources d'incohérence au sein du système des Nations Unies. On ne commençait à se faire une idée de l'ensemble des fonds disponibles dans le système que depuis peu. Il n'existait pas encore de norme unique pour les rapports, et les exigences divergentes étaient légion. Cela aussi relevait de la nécessaire réforme à conduire au sein des partenaires de développement.

51. Le groupe des donateurs a fait en outre les remarques suivantes : la Tanzanie est un pays qui est profondément attaché à la réforme de l'ONU. C'est l'un des pays qui ont inspiré les décisions prises à Paris. Bien que l'aide au développement dans le pays se traduise par des coûts de transaction élevés, l'aide budgétaire générale est en augmentation et la performance de la Tanzanie dans le cadre du projet pilote de l'approche "Unis dans l'action" était louable. Parmi les difficultés qui restaient à surmonter : faire en sorte que les économies résultant de la réforme de l'ONU soient réinvesties de manière visible dans le développement. De manière générale, l'équipe des Nations Unies en Tanzanie faisait un travail admirable mais, malheureusement, elle n'avait pas toujours le soutien dont elle a besoin soit des Etats membres, soit du Siège de l'ONU. Il a été dit en outre que les citoyens et le Parlement devaient demander des comptes au Gouvernement, et certains événements politiques récents en Tanzanie apportaient la preuve que cela avait été fait. Au bout du compte, lorsqu'il y aurait un véritable contrôle parlementaire des programmes de développement, on n'aurait plus besoin d'un système parallèle de présentation de rapports aux gouvernements des pays donateurs.

◆ **Réunion avec le Représentant de l'UNICEF, M. Heimo Laakonen**

52. M. Laakonen a décrit quelques-unes des implications pratiques de "Unis dans l'action". Les problèmes posés eux-mêmes n'ont pas changé : ils ont déjà été identifiés dans le cadre de la MKUKUTA (Stratégie nationale pour la croissance et pour la lutte contre la pauvreté) mais désormais chaque programme est piloté par un organisme gérant, accompagné de plusieurs

autres. Chaque activité a des sources de financement différentes : le volet santé, par exemple, reçoit de l'argent du Fonds unique des Nations Unies, du financement de base et d'autres sources pré-affectées. L'importance proportionnelle du Fonds unique des Nations Unies allait croître au fil du temps.

53. Depuis longtemps, l'UNICEF avait conscience de l'utilité de travailler en étroite collaboration avec les parlements nationaux dans la promotion des droits et du bien-être des enfants, et UNICEF Tanzanie ne fait pas exception. On avait organisé pour les parlementaires des sessions de formation privilégiant la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de droits de l'homme. L'UNICEF avait été invitée à concourir à la définition des orientations budgétaires, et, à cette fin, elle a établi des rapports et notes de synthèse, y compris pour les commissions parlementaires spécialisées.

54. Répondant à une question sur les thèmes transversaux pour les sept programmes communs des Nations Unies (égalité des sexes, droits de l'homme, et environnement), M. Laakonen a dit qu'un conseiller aux questions de genre avait été affecté en Tanzanie, dans le cadre de l'Equipe unique des Nations Unies. L'intégration des questions de genre s'était faite, mais des indicateurs de performance étaient nécessaires. Le Président du Groupe consultatif de l'UIP en a convenu, notant que dans son parlement, l'intégration est souvent synonyme de "mise sur la touche". La discussion s'est portée ensuite sur la mortalité maternelle, qui est un indicateur clé, et la délégation de l'UIP a appelé l'attention sur la campagne de l'UIP sur la mortalité maternelle et infantile lancée lors de sa précédente Assemblée, tenue au Cap. En conclusion, le représentant de l'UNICEF a plaidé auprès des parlementaires tanzaniens pour qu'ils accélèrent la transposition en droit tanzanien de la Convention relative aux droits de l'enfant.

#### ◆ Réunion avec le Service du PNUD chargé de la gouvernance

55. Le Groupe consultatif s'est entretenu avec des représentants du Service du PNUD chargé de la gouvernance afin d'examiner le Programme sur l'approfondissement de la démocratie qu'il met en œuvre. Ce programme vise à apporter un appui aux parlements, aux organes chargés des élections, aux instances chargées de l'enregistrement des partis politiques et autres entités. La Tanzanie a connu un régime de parti unique jusqu'en 1993, ce qui explique la nécessité de privilégier le contrôle parlementaire, en particulier par le moyen de la Commission des finances et des comptes publics. Les parlementaires ont été formés au contrôle budgétaire et à la vérification des dépenses publiques.

56. Le contenu des programmes du PNUD pour le parlement et les parlementaires a été décidé le plus souvent après consultations avec le Secrétaire général du Parlement. Il a été convenu que des mécanismes seraient mis en place en vue d'associer plus directement les parlementaires et les présidents de commissions à l'élaboration des plans de travail du PNUD à l'appui du Parlement. Une plus grande implication auprès du Parlement serait également recherchée sur les grands dossiers tels que le suivi des plans nationaux de développement et des stratégies anti-corruption.

57. Le Secrétariat de l'UIP a appelé l'attention sur la signature récente du Protocole d'accord UIP/PNUD, dont les homologues du PNUD n'ont pas connaissance. Une fois que la gouvernance fera partie intégrante de "Une seule ONU" et que l'on mettra davantage l'accent sur le Parlement, ils pourront s'appuyer sur ce protocole pour y trouver des lignes directrices.

58. Le Groupe consultatif a également rencontré trois porte-parole de groupes de la société civile, représentant respectivement les syndicats, les médias, et les cercles de réflexion sur les politiques publiques. Il y a eu un échange de vues sur la différence entre société civile et Parlement, sur la manière dont la société civile interagit avec le Parlement dans son travail, et sur la question clé de l'intégration des trois grands thèmes transversaux onusiens à l'action de la société civile en Tanzanie.

59. Le Conseiller principal auprès du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies a conclu la discussion en indiquant que, en ce qui concernait la prestation de services, la puissance publique devait s'en acquitter sur le terrain et que, lorsqu'elle n'était pas en mesure ou disposée à le faire, il appartenait à la société civile de s'en charger. Les Nations Unies pouvaient proposer à la société civile une plate-forme à partir de laquelle elle ferait avancer ses propositions. Enfin, un parlement fort était un élément précieux pour la société civile.

### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF**

60. Les membres du Groupe consultatif de l'UIP ont tiré de leur mission les conclusions générales suivantes :

- L'objectif de la mission, à savoir recueillir plus amples informations sur l'action sur le terrain d'une opération des Nations Unies, a été amplement atteint. Les membres ont convenu que le programme important qui avait été établi, la volonté manifeste de dialoguer constructivement démontrée par toutes les parties intéressées, à commencer par le Coordonnateur résident lui-même, et la richesse des informations fournies avaient répondu à leurs attentes et leur avaient permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une équipe onusienne sur le terrain.
- La mission a tiré grand profit de son contact initial avec le Président et un groupe très large de membres de l'Assemblée nationale tanzanienne, et du fait que trois députés tanzaniens avaient accompagné le Groupe dans toutes ses réunions. Ces parlementaires ont pu donner des informations de première main au Groupe de l'UIP, aux représentants de l'ONU, aux ministres du Gouvernement et aux représentants des pays donateurs sur le degré réel d'interaction des parlementaires tanzaniens avec les programmes de développement dans le pays, sur les succès rencontrés et sur les lacunes à combler.
- Les membres de la mission ont été impressionnés par l'esprit d'ouverture des autorités tanzaniennes et leur volonté de voir aboutir l'initiative "Une seule ONU". Les ministères sont ouverts aux idées nouvelles, de nouvelles méthodes de travail sont explorées et mises en œuvre et, d'une manière générale, le processus démocratique en Tanzanie est authentique et passionnant. A bien des égards, la Tanzanie est un pays pionnier non seulement en ce qui concerne la promotion du projet "Une seule ONU", mais aussi par la manière dont elle s'efforce d'associer les dirigeants politiques – de la majorité comme de l'opposition – aux grands dossiers mondiaux (le fait que des parlementaires fassent régulièrement partie des délégations nationales aux grandes réunions internationales l'atteste).
- Cela dit, il est ressorti clairement des différentes entrevues que le rôle des parlementaires dans l'aide au développement du pays en général est insuffisant. Il y a encore beaucoup à faire, non seulement par les partenaires au développement mais aussi par le Parlement lui-même, pour accroître l'efficacité des canaux de communication en vue d'améliorer la performance du Parlement dans sa fonction de contrôle. A cet égard, une première

décision importante a été prise par toutes les parties : un parlementaire tanzanien, de préférence de l'opposition, deviendrait membre du Comité directeur mixte (JSC) co-présidé par le Secrétaire permanent du Ministère des Finances et le Coordonnateur résident des Nations Unies.

- Le leadership enthousiaste et dynamique dont fait preuve le Coordonnateur résident a donné le ton à toute la mission. Le Groupe de l'UIP a pris conscience de l'ambition considérable de la réforme "Une seule ONU". La franchise des discussions a montré l'ampleur des problèmes que les réformes visent à résoudre. Il est aussi apparu très clairement pour le groupe que le succès de ces réformes était loin d'être acquis d'avance, et que tous les encouragements devaient être donnés, depuis les parlements nationaux, pour amplifier le soutien politique au sein des gouvernements et au Siège de l'ONU en vue de donner à cette entreprise pionnière toutes les chances de réussite.
61. Les recommandations du Groupe consultatif de l'UIP sont les suivantes :
- que le Parlement joue un rôle actif en ce qui concerne la réforme de type "guichet unique" de l'ONU en Tanzanie et qu'il intègre ce processus à son ordre du jour, à ses méthodes de travail et aux procédures parlementaires;
  - qu'un membre du Parlement siège au Comité directeur mixte Gouvernement/Nations Unies chargé de la mise en œuvre en Tanzanie de la réforme "Une seule ONU";
  - que l'Assemblée nationale renforce ses liens avec les Nations Unies et qu'un atelier soit organisé à cet effet, atelier dont la Fondation Bunge du Parlement pourrait faciliter la tenue;
  - que le programme de gouvernance démocratique du PNUD soit plus pleinement intégré au sein du Programme et Cadre budgétaire unique de l'ONU. Le processus de réforme des Nations Unies étant axé sur le renforcement des capacités nationales, la coopération avec le Parlement devra naturellement occuper une place plus importante. A cet égard, le récent Protocole d'accord entre l'UIP et le PNUD peut jouer un rôle important;
  - que des réunions trimestrielles ou semestrielles soient instituées entre le ministère des Finances et l'Assemblée nationale pour que le ministère puisse mieux rendre compte au Parlement sur les questions relatives au budget pour le développement;
  - que le Parlement renforce progressivement sa participation en amont dans la planification du budget national. Dans le Plan d'action d'Accra, on plaide pour que 50 pour cent de l'aide au développement soient intégrés aux budgets nationaux d'ici à 2010. Le Parlement devra surveiller de près ce processus;
  - que l'Assemblée nationale s'implique plus directement dans les questions de politique étrangère à travers, principalement mais pas exclusivement, la Commission des relations extérieures. A cette fin, elle passera en revue ses propres mécanismes de liaison avec les Nations Unies afin d'utiliser plus pleinement les outils existants pour mieux faire circuler l'information et de mettre en place des liens plus fonctionnels avec certaines commissions parlementaires et avec la présidence du Parlement;

- que le Gouvernement tanzanien maintienne et étende ses bonnes pratiques, y compris en incluant des parlementaires dans les délégations nationales aux grandes réunions et conférences internationales, en particulier celles qui ont trait à la coopération au service du développement et autres grands enjeux mondiaux. Cette pratique devrait également être adoptée par d'autres Etats Membres de l'ONU;
- que le Parlement lui-même initie des contacts et des discussions sur les thèmes d'actualité et, à cette fin, invite les parties intéressées, y compris des représentants de l'ONU et des représentants de la société civile, à des auditions et des débats au Parlement;
- que l'Union interparlementaire diffuse largement le présent rapport, à la fois auprès de ses parlements membres et dans le cadre plus large du système des Nations Unies, afin de contribuer à mobiliser des appuis et de renforcer la dynamique politique pour faire avancer l'initiative "Une seule ONU";
- que les parlements encouragent leurs représentants nationaux aux organes directeurs des différents organismes des Nations Unies à poursuivre une approche plus cohérente allant dans le sens du principe "Unis dans l'action" et plaident pour plus d'attention et de soutien, tant au Siège de l'ONU que dans les opérations sur le terrain, à une réforme sérieuse de l'ONU;
- que les parlements plaident en faveur d'un renforcement du rôle du Conseil économique et social dans le suivi des résultats du processus "Unis dans l'action", en vue d'arrêter des modalités opérationnelles et programmatiques plus efficaces. Le nouveau Forum de coopération pour le développement du Conseil économique et social, qui est doté d'une importante composante parlementaire, peut jouer un rôle clé à cet égard;
- que, sachant que les parlements nationaux et l'Union interparlementaire étendent leurs activités dans le domaine de la coopération au service du développement, ils s'engagent dans un dialogue plus structuré avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

## **REUNIONS**

### **Parlement tanzanien**

1. M. Mussa A. Zunku, Vice-Président de la Commission des relations extérieures, de la défense et de la sécurité
2. M. Khalifa S. Khalifa, membre de la Commission des relations extérieures, de la défense et de la sécurité, chef de file de l'opposition
3. M. Idris Ali Mtulia, membre de la Commission de la protection sociale
4. M. Daniel Nsanzugwanko, membre de la Commission de l'énergie et des ressources minérales
5. M. John-Paul Lwanji, membre de la Commission des affaires juridiques et constitutionnelles
6. M. Lazaro Nyalandu, député
7. Mme Beatrice Matumbo Shellukindo, membre de la Commission des relations extérieures, de la défense et de la sécurité

### **Equipe des Nations Unies en Tanzanie**

1. M. Oscar Fernandez Taranco, Coordonnateur résident des Nations Unies
2. M. Alain Noudehou, Directeur du Bureau du PNUD en Tanzanie
3. M. Heimo Laakkonen, Représentant de l'UNICEF
4. M. Jurgen Schwettmann – Organisation internationale du Travail (OIT)
5. Mme Julitta Onabanjo - Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
6. M. Yacoub El Hillo, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
7. Mme Hendrica Okondo, Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
8. M. Martins Ovberedjo, Organisation mondiale de la santé (OMS)
9. M. Ronald Sibanda, Programme alimentaire mondial (PAM)
10. Mme Patricia Scott, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
11. Mme Eshila Marwanyika, Centre d'information des Nations Unies (UNIC)
12. M. Ritesh Bhandari, Analyste de la coordination des institutions onusiennes, rattaché au Bureau du Coordonnateur résident
13. M. Gianluca Rampolla del Tindaro, Conseiller principal, Bureau du Coordonnateur résident

### **Service du PNUD chargé de la gouvernance démocratique**

1. M. Audax Rutta, chef du Service du PNUD chargé de la gouvernance
2. M. Baffour Agyeman-Duah, Conseiller principal en gouvernance, PNUD
3. Mme Nora Pendaeli, PNUD

### **Ministère des Finances**

1. M. Mustafa H. Mkulo, parlementaire, Ministre des Finances
2. M. Mugisha G. Kamugisha, Chargé de l'analyse des politiques
3. M. Ngosha S. Magonya, Chargé des finances extérieures
4. M. John Haule, Secrétaire permanent adjoint
5. M. John S. Kuchaka, Chargé des relations avec les Nations Unies
6. M. Kuyava, Protocole
7. Mme Happiness Shango, chargée de communication

### **Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale**

1. M. Bernard Kamillius Membe, parlementaire, Ministre des Affaires étrangères
2. Mme Begum K. Taj, Ambassadrice, Directrice de la coopération multilatérale

### **Réunion avec les donateurs**

1. S.E. Mme Anne Barrington, Ambassadrice d'Irlande
2. M. Pieter Dorst, responsable de la coopération au service du développement, Ambassade des Pays-Bas
3. M. Svein Baera, responsable de la coopération, Ambassade de Norvège

### **Comité consultatif ONU de la société civile (UNSCAC)**

1. Mme Fatma Alloo, Présidente de UNSCAC, Réseau développement et communication en Afrique
2. M. Hebron Mwakagenda, Directeur exécutif, The Leadership Forum
3. Mme Siham Ahmed, Confédération des syndicats de Tanzanie



**Liste des sigles (par ordre alphabétique)**

AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FENU - Fonds d'équipement des Nations Unies

FIDA - Fonds international de développement agricole

FNUAP – Fonds des Nations Unies pour la population

HCDH - Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

OIT - Organisation internationale du Travail

OMS - Organisation mondiale de la santé

ONUDI - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ONU-HABITAT - ONU-Habitat

ONUSIDA - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

PAM - Programme alimentaire mondial

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNIC - Centre d'information des Nations Unies

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNIFEM - Fonds des Nations Unies pour la femme

UNOPS – Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

VNU - Volontaires des Nations Unies